

Albi, le 8 avril 2019

Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL
Maire d'Albi

Madame le Maire,

J'ai bien reçu votre réponse au courrier que je vous avais adressé le 1er avril faisant suite à l'intervention de policiers municipaux à l'encontre de militant.e.s exprimant pacifiquement leur opinion. Je me permets 3 remarques :

- Je n'imagine pas que des fonctionnaires de la police municipale aient pu répondre (obéir) aux objections ou injonctions de « *passants choqués* » en prenant sur eux d'enlever une banderole (dont le contenu n'était en rien injurieux), en donnant l'ordre de cesser la distribution de tracts (« *Israël bombarde Gaza avec plus de 100 raids aériens* ») et en procédant à un contrôle d'identité sur certains militants.

- De ce site où avait lieu cette action militante, le Vigan, de mémoire de militant, les Albigeois ont fait un espace d'expression libre pour de multiples causes respectables (les Gilets jaunes dans la dernière période). L'intervention policière du 30 mars est une première, à mes yeux injustifiable.

- Le rapprochement que vous faites dans votre réponse entre des graffitis « *injurieux* » (qui ont été commis en décembre dernier) avec les revendications exprimées dans le tract ne sont pas acceptables et il n'est pas de la compétence des policiers de juger de leur caractère. Demander la fin des bombardements sur Gaza en les qualifiant de crime d'Etat d'Israël est une opinion, pas un délit, pas un crime d'antisémitisme et le mot « *sionisme* », que certains se plaisent à assimiler à de l'antisémitisme, ne figurait pas dans le tract ni sur la banderole. Il n'y avait donc ni trouble à l'ordre public ni menace d'y porter atteinte.

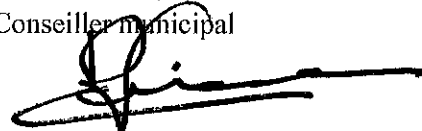
Madame le Maire, nous traversons, notre pays traverse une période lourde de tensions sociales et politiques. Notre ville d'Albi doit rester exemplaire et ne pas céder aux tendances à la répression préventive qui menace le droit de manifester.

Votre réponse, dont je vous remercie, m'aura permis de réaffirmer mon attachement indéfectible à cette liberté fondamentale d'expression.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de mes meilleures salutations.



Roland FOISSAC
Conseiller municipal



NB :coïncidence, un rassemblement est programmé, à l'appel d'un grand nombre d'organisations, samedi 13 avril sur le Vigan, à 10h30, pour « les libertés publiques et le droit de manifester ».